

Procès-Verbal

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mme AUBERTIN Agnès, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, HUGUENY Thierry, PERREAU Manuel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme THEVENOT-LABBE Audrey à M. BARBIER Didier, M. GOBILLOT Loïc à M. PERREAU Manuel

Absent(s) : M. MARCAND Philippe

Invité(s) : Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Actes rendus exécutoires

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne le : 21/07/2023
et publication ou notification faite le même jour.

A été nommé(e) secrétaire : M. HUGUENY Thierry

SOMMAIRE

Par ordre préfectoral, il a été procédé en début de séance à l'élection d'un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants parmi les conseillers municipaux.

Suite à vote à bulletin secret :

- Titulaire : MARCAND Philippe
- Suppléant 1 : GOBILLOT Loïc
- Suppléant 2 : THEVENOT-LABBÉ Audrey
- Suppléant 3 : AUBERTIN Agnès

Suite de l'ordre du jour :

Le PV de la séance du 13/04/2023 est validé à l'unanimité, sans remarque particulière.

1. ONF / devis du programme d'action 2023 - DEL2023_018
2. Subvention Amicale des Pompiers suite à vente moto-pompe - DEL2023_019
3. Indemnités Maire et Adjointes - DEL2023_020
4. Avancement de grade - création du poste Adjoint technique Principal 1ère classe- DEL2023_021
5. 14 juillet - participation repas / achat feu - DEL2023_022
6. Questions diverses

1. ONF / devis du programme d'action 2023

réf : DEL2023 018

Après étude du devis n° DEC-23-868315-00526586, le conseil décide de repousser à 2024 la maintenance de cloisonnement d'exploitation de la parcelle 50. Le reste a été accepté. Le montant total des travaux acceptés s'élève donc à 11255,55 € HT.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2. Subvention Amicale des Pompiers suite à vente moto-pompe

réf : DEL2023 019

La vente de la moto-pompe des pompiers a rapportée 3200 € ; cette somme sera reversée à l'amicale des pompiers prochainement.

Les membres de l'amicale s'abstiennent (M. PERREAU Manuel, M. HUGUENY Thierry)

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 3)

3. Indemnités Maire et Adjointes

réf : DEL2023 020

Pour rappel, normalement les Maires perçoivent d'office 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) or , Le Maire de Darmannes a toujours refusé de percevoir la totalité de son dû. A compter du 1er juillet 2023, le Maire décide d'augmenter légèrement son indemnité mensuelle mais ne souhaite pas la prendre dans son intégralité; toutefois, il propose aux conseillers que le montant correspondant à la somme non perçue par le Maire permette d'augmenter l'indemnité de chaque adjoint. Ainsi, la commune ne serait pas plus impactée que si le Maire acceptait de prendre d'office toute son indemnité.

Suite à son souhait, le Maire percevra donc 20,11 % de l'IBT 1027

et après vote, il est décidé à la majorité que chaque adjoint percevra 4,9% de l'IBT 1027.

A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 2)

4. Avancement de grade - création du poste ATP 1ère classe

réf : DEL2023 021

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (ATP1) et qu'en conséquence, il propose la création de ce poste à temps non complet (20/35ème) à compter du 1er octobre 2023.

Le conseil municipal , après délibération , vote et accepte à l'unanimité la création de ce poste.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. 14 juillet - participation repas / achat feu

réf : DEL2023 022

Cette année, la commune décide de proposer une paëlla cuite sur place et fixe les participations au repas comme suit :

- Darmannois de + de 10 ans = 10 €/pers
- Darmannois de - de 10 ans = gratuit
- Extérieurs de + de 10 ans = 15 €/pers
- Extérieurs de - de 10 ans = 10 €/pers

Et suite à la demande de la DARMANNOISE, cette année, la commune accepte exceptionnellement de prendre à sa charge le feu d'artifice; d'habitude, la Darmannoise et la commune le prennent en charge une année sur deux.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Questions diverses:

-Locations terrains communaux

La commission n° 7 se réunira prochainement pour décider de la destination de la parcelle anciennement louée par M. GROSMIRE dont le bail se terminait le 31/12/2022.

- Locations bâtiments communaux de très courtes durées

Tous les membres du conseil refusent de créer un nouveau tarif et rappelle que l'accès au bâtiment est libre mais que si les personnes veulent une exclusivité et plus de confort, il faut le louer au tarif déjà fixé par délibération (cf DEL2021_003). Que ce soit pour 2 heures ou 1 week-end complet le temps passé pour les états des lieux et la préparation et la vérification du matériel est le même.

- Projet éolien

Une nouvelle société souhaite faire une étude pour mettre des éoliennes du côté des Lavières.

Le conseil est contre à l'unanimité.

- Imprimante salle des associations

L'ancienne imprimante de la Mairie sera mise à disposition des associations dans la salle des associations.

Celle-ci ne convient plus aux besoins de la Mairie mais peut tout à fait suffir pour d'autres usages .

L'utilisation du ordinateur n'est pas obligatoire ; une simple clé usb suffit.

Les associations qui utilisent la salle devront s'entendre pour l'achat des cartouches.

La Mairie ne fera plus d'impression pour les associations.

- Excès de vitesse

Les excès de vitesse sont encore beaucoup trop réguliers surtout rue de la Fontaine et rue de Stron. La commission travaux va travailler sur ce problème pour trouver des solutions.

- *Dératisation*

Mme AUBERTIN a souhaité savoir quel était le produit utilisé pour dératiser les réseaux d'assainissement . Après renseignement pris auprès de la société CAMDA, qui s'occupe de cette prestation pour notre commune, le produit utilisé est le BROMADIOLONE (antidote = vitamine K1)

- *Travaux église*

Les travaux de remplacement de tout le circuit d'éclairage est en cours. Des luminaires LED sont mis en place.

Séance levée à: 22:10

En mairie, le 21/07/2023

Le Maire

Emmanuel DEPOISSON

Secrétaire de séance

M. HUGUENY Thierry